

BULLETIN MUNICIPAL N° 4

NNEE 202



Lundi - Mardi Jeudi - Vendredi 9 heures - 12 heures

Fermeture le mercredi

204 90 75 20 02

Quartier le Rang 84750 VIENS Site commune mairie-viens.fr

commune-de-viens@wanadoo.fr

Bulletin réalisé imprimé en mairie de Viens



Ne pas jeter sur la voie publique







SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

P2 P3 Edito

LA RENTREE 2023

P4 La Rentrée scolaire P5 P6 Accueil centre de loisirs

TRAVAUX EXTERIEURS

P7 école ALSH P8 le stade P9 garage municipal P10 Le stade P11 éclairage P12 Chemin de Triclavel

ENTRETIEN COURANT

P13 peintures porte bibliothèque, salle des fêtes

PROJETS A VENIR

P14 cantine

Chemin des Pervenches P15 Sirtom, containers enterrés P16 ALSH rénovation éclairage extérieur réseau de chauffe, logement communal

LES FINANCES

P17 Comptes administratifs P18 Compte administratif 2022

INFORMATION TERRITOIRE

Parc Naturel du Luberon

P19 Charte du Parc P20 Biodiversité à Viens Concours photos

PARC ATLAS DE LA BIODIVERSITE

P23 Energie PHOTOVOLTAIQUE P 24 SEDEL EAU

P25 26 Compostage et bio déchets

VIE DU VILLAGE

P 27 hommage à Marc DUMAS P 28 ETAT CIVIL P29 Les 100 ANS du Poilu

P30 Cérémonies du 11 novembre

P31 Ccas Admr P32 Infos pratiques

P33 Infos crash Hélicoptère

P34 Droit d'expression opposition

P35 LA VIE ASSOCIATIVE Marché de Noêl

P36 Villages fleuris

Directeur de la PUBLICATION : Frédéric ROUX

Conception, mise en Page: Viviane DARGERY

Vous pouvez consulter le bulletin municipal sur le site de la Mairie



LE MOT DU MAIRE

L'année 2023 s'est refermée et l'ande grandes incertitudes.

En effet, depuis plusieurs mois, le monde subit de multiples crises : les évènements Tous ces petites actions positives cuau Moyen-Orient, la guerre en Ukraine, mulées peuvent donner un autre vil'inflation, défi climatique, les sage à notre village. grandes questions énergétiques,....

2023, je leur souhaite de trouver l'apaise- chets. ment et le réconfort nécessaires durant cette nouvelle année.

pour nos ainés qui ont reçu comme chaque duels proposés par le SIRTOM et la mise année du CCAS de la Mairie des bons en place de composteurs collectifs qui sera d'achats de Noël et ont pu partager, avec finalisée par la mairie très prochainement les enfants, un goûter au Centre Aéré de dans plusieurs lieux du village. Viens.

ont la charge, ils peuvent être fiers de leur ainsi lutter contre l'assèchement des sols. travail.

semble des agents autour de notre direc- gouvernement via l'Agence Nationale de la trice générale des services pour la gestion Cohésion des Territoires (ANCT). L'initiative des problèmes quotidiens et leur aide à la vise à soutenir le développement des comréalisation des projets communaux.

Les efforts de propreté se poursuivent malgré l'incivisme d'une minorité qui pollue la Les 22 communes labellisées du départevie d'une grande majorité.

29 janvier 2024 18h salle des fêtes de Viens. Vœux du Maire

Notre « Bien vivre ensemble » est l'affaire de chacun d'entre nous ; la preuve en est : Viens, après son inscription au concours Hères Viensoises et chers Viensois, des villages fleuris, a obtenu le prix

« coup de cœur du jury » pour l'imnée 2024 s'ouvre, à nouveau sur plication de chacun dans la catégorie des communes de 500 à 1000 habitants!

Chacun de nous est responsable de la pro-J'ai une pensée émue pour les personnes preté à proximité immédiate de son doqui ont vécu des situations difficiles en micile ainsi que de la gestion de ses dé-

A ce sujet, le compostage organique, obligatoire dès 2024, devrait connaître un J'ai également une pensée particulière grand succès avec les composteurs indivi-

La mairie participe également à l'opération En tant que Maire de notre belle com- du Département « 50 000 arbres en Vaumune, je tiens à remercier tous les élus de cluse)» qui verra les espaces verts du la majorité municipale pour leur implication stade se revêtir d'arbres et arbustes persans faille dans les divers dossiers dont ils mettant de créer des coins de fraicheur et

Nous avons candidaté et obtenu la labelli-Je souhaite également remercier l'en-sation « village d'avenir » initiée par le munes rurales de moins de 3 500 habitants.

> ment dont Viens fait partie vont ainsi pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la réalisation de leurs projets structurants et ce, à partir de janvier 2024.

En ce qui concerne les problèmes de vitesse, (pour rappel limitée à 30 km/h en agglomération), de stationnements aux abords de Viens et dans le village intramuros, de mise en sécurité entrée/sortie Ouest et nord du village, de mise en place d'une borne de recharge électrique, de réaménagement de l'Allée des platanes, de la Place de l'Ormeau, de la mise en place des bacs de compostage ... (la liste n'est pas exhaustive), nous avons souhaité créer un groupe de travail « Allée des Platanes » composé d'élus et de citoyens dans lequel

29 janvier 2024

18h

salle des fêtes

chacun apporte ses idées et permet au groupe de rechercher et réfléchir à des solutions.

Par ailleurs, nous avons éga- vœux du Maire lement ouvert aux viensoises et viensois qui le souhaitent, un second groupe de travail

« Vie du village » dans lequel toutes les problématiques liées à l'amélioration et à l'embellissement de notre village sont étudiées et pour lesquelles, là aussi, des solutions sont recherchées par les élus et les villageois.

Soyez assurés que nous avancerons toujours avec autant de plaisir et de détermination car nous avons choisi de servir l'intérêt général.

Notre majorité municipale est pluraliste et tire sa force de cette diversité mais aussi de sa capacité d'écoute et d'adaptation.

Alors, il y a bien évidemment des obstacles, des oppositions plus au moins constructives, des aléas, des contraintes, mais nous ne baissons pas les bras et avançons pas à pas.

Grâce aux compétences, à l'engagement et

à la créativité des élus, des agents territoriaux, nous nous adaptons aux circonstances, au cadre réglementaire, mais aussi aux nécessaires équilibres budgétaires.

J'ai fait le choix d'avancer pour le bien de tous, en veillant à préserver ce qui fait l'âme et la richesse de notre village, à savoir les Viensoises et les Viensois qui le composent.

Je poursuivrai mon action dans le respect de votre confiance.

> avec l'ensemble de l'équipe municipale de vous exprimer de vive voix, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

> Je vous espère nombreux pour échanger avec vous sur les projets à venir de notre commune et partager un temps convivial.

> Le 29 janvier, J'aurai l'occasion

Que cette nouvelle année soit le prélude à de nouveaux départs, à de nouvelles opportunités et à une croissance continue.

Au nom de toute l'équipe municipale, élus et agents, je vous adresse mes vœux les meilleurs pour l'année à venir.











RECOMPENSES SCOLAIRES JUIN 2023

Comme il est d'usage depuis plusieurs années, avant la reprise des cours de la prochaine rentrée scolaire, la Municipalité a récompensé les élèves de Viens quittant le cycle primaire de l'école communale pour le secondaire au Collège.

Cette nouvelle remise de diplômes et de récompenses a eu lieu le 23 JUIN 2023 dans les jardins de la Mairie, en présence des élèves et de leurs parents, de Monsieur le Maire et des Adjoints au Maire.

Cette année, la Mairie a eu le plaisir de récompenser les 7 élèves de CM2, demeurant à Viens, pour leur parcours scolaire.

Chacun d'entre eux a reçu une calculatrice scientifique pour son entrée en 6^{ème}, outil indispensable dans l'enseignement secondaire, la volonté de l'équipe municipale étant d'épauler les parents, encore plus dans le contexte économique actuel.



La remise des diplômes et des récompenses s'est clôturée par un apéritif.

Toutes nos félicitations à ces nouveaux collégiens : Elie BARBOUIN, Soraya DEQUIEDT, Elyo ESCOBAR, Lily FIGUEROA GUELARDI, Ferdinand MASSE, Mélissa PALMARO, Charlie STOURM ; nos vœux de réussite et d'épanouissement dans leur parcours éducatif!

LA RENTREE EN CHIFFRES

Nombre total d'élèves : **44** Maternelle :

- 19 Petite section,
 Moyenne section et
 Grande section CP
 Elémentaire :
- 25 élèves CP—CE1

RENTREE DES CLASSES 2023 - 2024

Une nouvelle année scolaire a commencé il y a quelques semaines, les enseignantes et les 44 élèves ont repris le chemin de l'école!

Cette rentrée, pour équilibrer les classes, Audrey EYMONY, directrice et enseignante encadrera 25 élèves CP - CE1 et Isabelle MARRE, enseignante aura la charge de 19 élèves maternelle et CP.

A l'ensemble de nos élèves, nous souhaitons une bonne année scolaire!

La cour de l'école a vu ses aménagements prendre forme avec la mise en place de barrières et de bancs multicolores.





Pour la sécurité des enfants, la Municipalité a installé des protections en mousse et revêtement PVC sur les piliers cylindriques et les arbres qui se trouvent dans la cour.

Danielle PERRONE adjointe en charge du pôle Ecole et ALSH

ACCUEIL DE LOISIRS

RENTREE SCOLAIRE 2023

L'Accueil de Loisirs périscolaire et extrascolaire a repris ses activités à la rentrée scolaire 2023 – 2024.

Monsieur Nabil OUESLATI qui occupait en Contrat à Durée Déterminée le poste de Directeur sur l'Accueil de Loisirs depuis le départ de Lucie Rose, a réintégré depuis le 16 Octobre 2023 les services enfance-jeunesse d'Apt.

Désormais, Mesdames Anca GRANIC et Claire POUTRAIN, qui ont apporté depuis plusieurs années leur compétence et leur dynamisme pour répondre à la majorité des besoins des familles, occupent le poste de co-directrices du centre.

Grâce à leur collaboration et leur complémentarité, l'Accueil de Loisirs de Viens n'a jamais été aussi prospère, la hausse exponentielle de la fréquentation du centre en est la preuve!

Par ailleurs, à partir de Janvier 2023, la Mairie a mis tout en œuvre pour proposer l'ouverture du centre aéré le MERCREDI et depuis la rentrée scolaire 2023, ce service d'accueil semble être apprécié par les familles, le nombre d'enfants fréquentant le centre le Mercredi, ne cessant de croître.

Aux diverses activités proposées aux enfants durant la garde du mercredi, la Mairie a souhaité accepter la mise à disposition par la commune de Saignon, d'un agent communal, Valérie DEL GRATTA, qui, avec l'aide des enfants, réalise la préparation du déjeuner.

Le repas revêtant une importance particulière pour l'enfant, cette activité représente un temps fort de la journée, propice aux discussions et aux échanges entre l'adulte et les enfants.

C'est également un moment de plaisir et de sociabilisation, et un bon moyen de permettre aux enfants de découvrir de nouveaux aliments fruits et légumes locaux de saison.

Le projet label « PLAN MERCREDI » permet également dans le cadre du dossier « investissement » le réaménagement et la rénovation des locaux existants, dont le montant est subventionnable par la CAF et le DEPARTEMENT.

Différents travaux vont être réalisés, tels que :

- La création d'un sas d'entrée à l'Accueil de Loisirs,
- Des travaux de réhabilitation et de rénovation du centre,
- L'achat d'équipements et de matériels.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé grâce à l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département financement vertueux de 80 % et un autofinancement de 20 %.



Quel est l'objectif?

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Pourquoi l'éducation est-elle importante?

L'éducation est la clé qui permettra d'atteindre de nombreux autres objectifs de développement durable.

Lorsque les personnes ont accès à un enseignement de qualité, elles peuvent rompre le cycle de la pauvreté. L'éducation aide par conséquent à réduire les inégalités et à atteindre l'égalité des sexes.

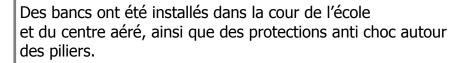
L'éducation est également essentielle pour favoriser la tolérance entre les peuples et contribue à l'instauration de sociétés plus pacifiques.

ACCUEIL DE LOISIRS

AMENAGEMENTS

A ce jour, dans le cadre du dossier « investissement » un atelier découverte et approfondissement graffiti d'une semaine a été mis en place cet été par la Mairie permettant la réalisation d'une fresque sur le mur extérieur du centre.

Côté aménagement, des barrières règlementaires,







La Mairie a également, toujours dans le cadre du Plan Mercredi, équipé la cantine de plats et matériels nécessaires à la préparation des repas.



VACANCES DE LA TOUSSAINT

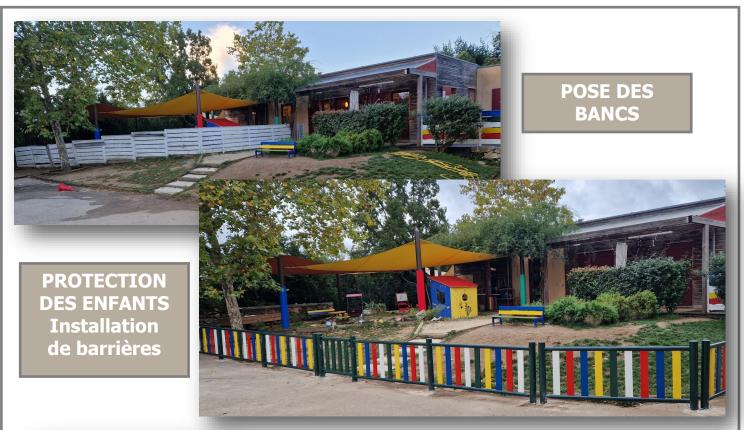
Durant la semaine de vacances d'Octobre 2023, les animatrices de l'accueil de loisirs ont organisé différentes activités (manuelles, art plastique, sportives, pâtisserie ...) sur le thème de la « Grèce Antique ». Les enfants ont beaucoup apprécié les activités proposées et réalisées au stade et aux jardins de la mairie.

Tout au long de la semaine, 55 enfants inscrits au centre, se sont entraînés avec des défis sportifs, des créations de médailles, couronnes, diplômes... afin de terminer la semaine par une grande journée sur le terrain de sports pour la compétition des Olympiades.

La Mairie remercie Anca et Claire, sans oublier les agents de l'Accueil de Loisirs, pour leur implication et leur dévouement.

Danielle PERRONE adjointe en charge du pôle Ecole et ALSH

ECOLE - ALSH





PROTECTION CHEMINEE ECOLE

POMPE DE RELEVAGE INSTALLEE





LE STADE

Installation du city stade



L'équipe du groupe de travail qui œuvre depuis plusieurs années sous l'égide de la mairie à l'amélioration du stade a proposé une grande opération de plantation pour les arbres. Malheureusement la pluie et le retard de livraison de la pépinière ont contrarié la date de cette opération.

Mais ceci n'a pas du tout découragé les volontaires engagés pour cette action.

rendez-vous en janvier!!!

pour finaliser ce beau projet de végétalisation du stade avec des arbres d'ombrage, des arbustes colorés choisis ensembles par les élus, groupe de travail, les habitants et Associations du village.



Quel est l'objectif:

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.

Le soutien à l'épanouissement humain par une qualité de vie agréable, une activité physique régulière, une alimentation saine et l'amélioration de la qualité de l'environnement (eau, air, sol) comme levier pour la santé.









René ARNAL adjoint en charge des travaux

Préparation des abords

Alimentation électrique Algeco et futur emplacement campings cars











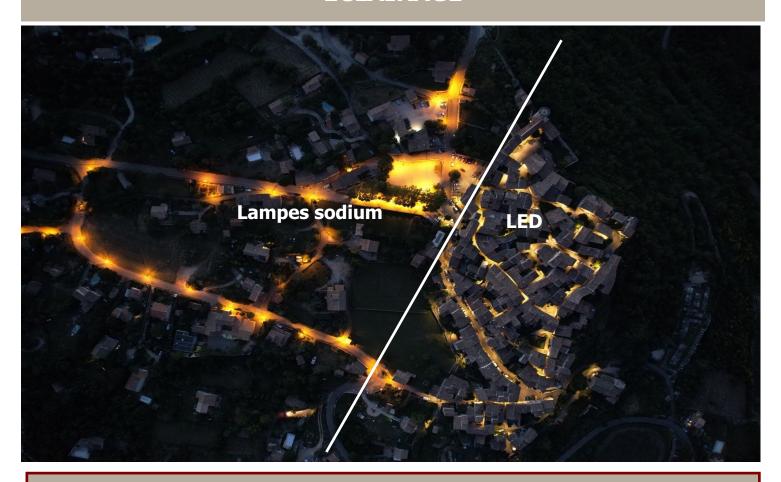
Depuis de nombreuses années, la commune aurait dû mettre en conformité les locaux des agents techniques avec la législation « santé et sécurité au travail »

Après plusieurs rencontres et entretiens avec la représentante du CDG (Centre de Gestion) sécurité au travail dans le but de trouver la meilleure solution pour remédier à cette situation, la mairie a retenu l'un des avis de cette dernière à savoir :

l'option ALGECOS équipés.

Cette option du choix des Algecos pré équipés aux normes règlementaires permettra ainsi l'accueil des agents de la commune dans de bonnes conditions de travail tout en restant dans un cadre d'équilibre budgétaire.

ECLAIRAGE



Il reste 43 Points lumineux à changer (6 450W) par de la LED 1161W Et créer une dizaine de points lumineux (solaires ou raccordés au réseau).

Sur l'ensemble de la commune nous passerons en 2024—2025, d'une puissance installée de 13 299W à 2 808W !!! Ceci permettra ainsi de réaliser une économie d'énergie et de diminuer la pollution lumineuse.



Quel est l'objectif : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. La production d'énergie renouvelable et la sobriété énergétique sont au centre des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain.

Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel.

Chemin de Triclavel









Après avoir été interpelé à plusieurs reprises par les riverains du chemin des Daumas dit « chemin de Triclavel » pour que la mairie entretienne celuici au simple fait que ce chemin était une voie classée, il a fallu que j'explique à ces derniers que cette voie a fait l'objet d'un déclassement par délibération le 26 septembre 2016 et était devenue voirie rurale.

Les riverains du chemin de Triclavel m'ont alors laissé entendre qu'ils porteraient plainte si cela était nécessaire avec pour argumentation que la voirie avait été déclassée sans avoir fait l'objet d'une enquête publique.

C'est donc dans cette optique et devant la dangerosité de ce chemin que j'ai cherché à comprendre quelle était la responsabilité juridique de la commune si celle-ci ne se préoccupait pas de la demande des riverains.

Après avoir effectué des recherches, il s'avère que l'action de déclasser une voie communale sans enquête publique juste pour ne pas avoir à l'entretenir peut être attaquée et cette procédure a de grandes chances d'aboutir en la défaveur de la mairie.

J'ai donc à partir de ce moment-là entamé des négociations avec les personnes concernées et obtenu un accord pour une participation importante de leur part aux travaux de réfection de cette voie.

Après cet accord avec l'ensemble des riverains, j'ai positionné le montant restant à charge de la mairie au budget primitif 2023 de la commune, je l'ai présenté au conseil municipal le 29 mars 2023 et soumis au vote.

REPARTITION DES CHARGES DE REFECTION CHEMIN DE TRICLAVEL

montant total des travaux

PART RIVERAINS 85 196 ht

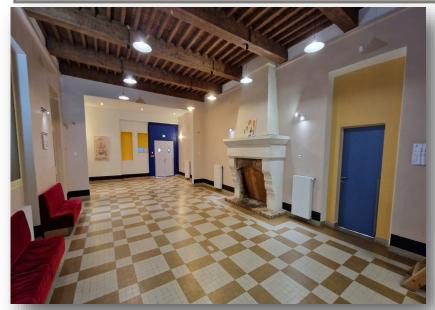
PART MAIRIE 20 833 ht

montant subventionné à 70% par le département - 14 583 ht

RESTE CHARGE 6 250.00 ht MAIRIE

ENTRETIEN COURANT

BATIMENTS ET ABORDS





Béton lavé passage derrière ancienne mairie



Peintures
Salle des
fêtes,
porte bibliothèque,
maison des
associations
ADMR.



Avant

Entretien

Ancienne décharge



René ARNAL adjoint en charge des travaux

OUVER

PROJETS A VENIR





FAIT-TOUT à LA CANTINE

Depuis le début de notre mandat, nous nous sommes attachés à restaurer notre patrimoine communal (école, centre aéré, route, éclairage, chaufferie des logements sociaux, ...)

L'heure est venue d'initier le projet de transformation de la cantine scolaire qui deviendrait « cantine autonome de Viens »

Bien-être et santé, l'enjeu est important. Il s'agit d'offrir aux petits écoliers viensois, au sein de la cantine scolaire, l'accès à une alimentation de qualité et de proximité, préparée et servie sur place, dans un cadre renouvelé, agréable et clair.

Quelques modifications de l'actuel bâti doivent être programmées pour certifier la conformité « hygiène et sécurité » des locaux, optimiser la réception des marchandises et assurer dans les meilleures conditions la préparation et le service des repas.

Le coup de pouce en plus...La municipalité est éligible à des aides attribuées aux communes rurales de montagne pour l'acquisition de l'équipement de la cantine et de l'approvisionnement alimentaire.

Nous comptons sur votre soutien et vous donnons rendez-vous au cours des phases marquantes du projet,

Catherine CARRIE, Conseillère Municipale en charge du projet cantine de l'école

TRAVAUX CHEMIN DES PERVENCHES



Nous voulions profiter de la réfection du chemin des Faysses en 2022 pour regoudronner ce chemin en même temps.

A la suite de cette proposition, les riverains du chemin des Pervenches ont émis des réserves concernant le choix des matériaux utilisés.

Nous avons à ce jour initié une réunion de travail en Mairie avec l'ensemble des riverains, afin de déterminer une future réfection de ce chemin avec un revêtement qui ferait consensus et ce pour des travaux programmés au printemps 2024. Une prochaine réunion est prévue sur place durant le premier trimestre 2024.

PROJETS A VENIR CONTAINERS ENTERRES

Nous nous sommes positionnés dans le cadre du dispositif de la tranche II du SIRTOM de la Région d'Apt, en charge de la compétence déchets pour le déploiement de conteneurs enterrés sur son territoire.

Le SIRTOM a invité les communes qui le souhaitent à s'équiper de ce nouveau système qui présente plusieurs avantages.

Installation à Viens au 1er semestre 2024, de 8 containers situés à l'entrée du village par la route d'Apt

Un conteneur enterré correspond à quatre bacs aériens.



ACTUELLEMENT

Hypothèse d'implantation, suppression des containers

Le financement de l'achat des conteneurs et de leur cuve béton est pris en charge à 50% par une aide publique de l'Etat, à 31% par un autofinancement du SIRTOM et à 19% par une participation de la CCPAL.

La collecte de gros volumes par grutage permet de réduire la fréquence de collecte induisant une diminution des charges inhérentes, telles que les dépenses de carburant, et les effets négatifs du ramassage (réduire l'empreinte carbone, le bruit des chutes de bouteilles en verre, bruit de la circulation dans la zone concernée, conditions de travail des éboueurs améliorées).

D'autres avantages existent avec les conteneurs enterrés, certains plus évidents, comme la dissimulation des déchets avec l'élimination de l'impact visuel de l'alignement des bacs aériens.

D'autres critères ne sont pas aussi manifestes, comme l'amélioration de l'accessibilité pour les enfants, les adultes, les handicapés avec des trappes moins hautes et moins lourdes que les couvercles des bacs traditionnels. Il y a aussi la réduction des risques de vandalisme et impossibilité de fouiller les poubelles (notamment par les animaux errants).

Nous avons constaté qu'en général ces installations génèrent moins d'incivilités.

Les bornes de dépôts sont facilement utilisables et accueillent les sacs poubelles jusqu'à 100 litres. Enfin, ce système propose une meilleure sécurisation en matière d'incendie et de propagation de celui-ci. Améliorer notre cadre de vie, doter notre territoire d'outils plus performants et efficients ne s'opposent pas à une politique de diminution des déchets, bien au contraire.

Les projets d'aujourd'hui permettront de maitriser les coûts de demain.

PROJETS A VENIR

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR



Dans le cadre de la rénovation énergétique de l'éclairage public initiée par la Mairie en 2022, nous prévoyons en 2024 le remplacement des sources lumineuses sodium par des LED sur la Place d'Ormeau, Chemin des Faysses, Allée des Platanes et Avenue Bonnefoy.

Ces travaux s'élevant à environ 30 000 € HT sont entièrement financés par le Syndicat d'Electrification du Vaucluse (SEV).

RENOVATION DU CENTRE AERE

Afin d'optimiser l'utilisation du Centre Aéré suite à l'ouverture des « Plans Mercredi » et dans le cadre des travaux financés à hauteur de 50 % par la Caf ainsi qu'une aide de 15 000 € octroyée par la Région, la Mairie de Viens réalisera dans un premier temps, en 2024, un sas d'entrée (véranda) constituant ainsi un espace supplémentaire, d'environ 10 m², convivial et de transition entre l'extérieur et l'intérieur du centre dans lequel les enfants pourront y déposer leurs vêtements.



CREATION D'UN LOGEMENT DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE MAIRIE

Il avait été prévu que la salle des mariages et la pièce des archives située au 1^{er} étage de l'ancienne Mairie, soit transformée en logement communal de type 2, destiné à la location.

L'ensemble de ces travaux, financé à 50 % par le Contrat de Ruralité, devrait être réalisé courant de l'exercice 2024.

REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE AU FUEL DE LA POSTE



Début des travaux

Depuis de nombreuses années, la commune de VIENS, engagée dans la transition énergétique, souhaite améliorer son empreinte carbone.

Nous réaliserons en 2024 le remplacement de la chaudière au fuel située sous la Poste, par une chaudière écologique à copeaux de bois.



Un réseau de chauffe sera ainsi créé pour compléter le réseau de chauffage des logements sociaux et permettre d'améliorer le chauffage des bâtiments de Bel Air et de la Poste.

LES FINANCES

LA POLITIQUE FINANCIERE DES COMMUNES, LES DOCUMENTS BUDGETAIRES ET COMPTABLES.

DEFINITION DES OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE ET DES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE.

Les objectifs peuvent être classés en 3 catégories :

- Objectifs à réaliser par des structures intercommunales (les crèches par exemple)
- Objectifs à réaliser en propre par la commune (impact direct sur le budget communal)
- Objectifs qui ne peuvent être réalisés que par d'autres collectivités (Région et Département en particulier) qui détiennent les compétences correspondantes (collèges et Lycées par exemple)
 Pour ce faire, il est indispensable d'établir un programme d'actions, de définir des priorités, d'en déduire des simulations financières compatibles avec une évolution raisonnable de la fiscalité locale.

BUDGETS - COMPTES ADMINISTRATIFS - COMPTES DE GESTION

1°) BUDGETS

Les budgets contiennent <u>des prévisions</u> de dépenses et de recettes dont la fiabilité ne doit pas pouvoir être mise en cause. Le budget doit être établi en respectant les formes légales. Tous les éléments permettant de justifier les dépenses et les recettes inscrites doivent pouvoir être produites. C'est ce qui caractérise <u>la sincérité</u> d'un budget.

C'est un document qui couvre impérativement la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une année. Les dépenses et les recettes sont classées par nature et à chaque nature correspond un article. Les articles sont ensuite regroupés en chapitres.

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement :** 3 chapitres principaux

- Les charges à caractère général.
- Les charges de personnel.
- Les autres charges de gestion courante.

Les dépenses d'investissement n'interviennent, qu'une fois, à leur origine alors que les dépenses de fonctionnement se renouvellent année après année.

C'est sur la base du budget que les impositions sont calculées.

Il faut noter également que les transferts de dépenses ou de recettes ne peuvent s'opérer que de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, l'inverse n'étant pas autorisé sauf dans des cas très particuliers.

2°) COMPTES ADMINISTRATIFS

Ce sont des comptes de résultats. Ils décrivent les mouvements de dépenses et de recettes effectuées au cours de l'année ou exercice, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce sont les comptes des ordonnateurs.

LES FINANCES

3°) COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion sont ceux du receveur ou payeur (appelé aussi ''percepteur ou comptable'')

Ils permettent, en particulier, de déterminer l'actif et le passif de la collectivité

LE ROLE DE L'ORDONNATEUR (le Maire) ET CELUI DU COMPTABLE

Il y a séparation du rôle de l'ordonnateur (le Maire qui peut avoir délégué cette mission à l'Adjoint aux Finances) de celui du comptable dit 'le payeur 'qui n'est autre que le receveur municipal. Le paiement des dépenses se fait par mandat, le recouvrement des recettes par titre, le tout étant émis par l'ordonnateur.

Un budget reste en équilibre réel quand :

<u>Dépenses de fonctionnement + Annuités d'emprunts = Recettes de Fonctionnement</u>

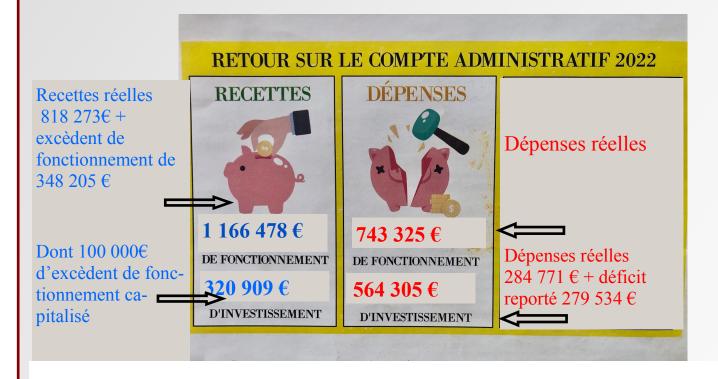
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 présente en fonctionnement

un excédent cumulé de : 329 149 euros

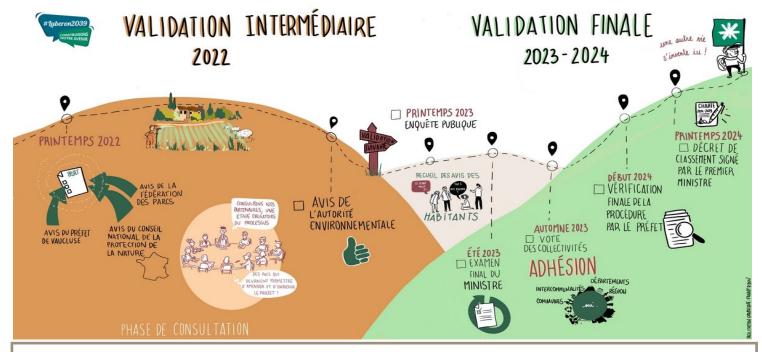
Notre souhait et notre mission:

- Etablir un programme d'actions pour la durée du mandat conforme à nos engagements lors de notre élection de 2020.
- Définir des priorités en fonction de la faisabilité des projets et les possibilités de subventions.
- Faire en sorte que ce programme s'insère, chaque année, dans les enveloppes financières prédéterminées par le conseil municipal, la contrainte majeure étant de maintenir la pression fiscale à un niveau acceptable.



ENVIRONNEMENT PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON LES ACTIONS

Revalidation de la charte du Parc



L'AMBITION POUR 2025-2040

La Charte du Parc 2025-2040 a pour ambition d'anticiper les évolutions environnementales, sociétales et climatiques afin de les atténuer et/ou de s'y adapter, en mettant en place des solutions pour parvenir à laisser à nos enfants des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.

LES 6 DÉFIS POUR 2025-2040

- Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire.
- Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout.
- Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant.
- Promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux.
- Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux.
- Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire.

Ces défis peuvent être déclinés séparément mais sont interdépendants.

LA BIODIVERSITE A VIENS

«La biodiversité de notre territoire» Concours photos 8 juin au 20 juillet 2023



Notre village fait partie de la réserve de Le concours était ouvert à tous les photobiosphère Luberon Lure, du Parc Naturel graphes amateurs ou professionnels du Luberon. La réserve fait partie du ré- quelque soient leur lieu de résidence et seau international des réserves de bios- leur âge, les mineurs étant sous la responphère de l'UNESCO.

la biodiversité pour certaines com- enfants de l'école de Viens et de munes et Viens a été retenue. Vos l'ALSH, une sélection spéciale de 5 photos pourront peut-être faire partie de son illustration.

Le thème proposé est particulièrement ouvert sur toute la richesse de la biodiversité de notre commune : faune et flore, arbres ...

Les 20 photos sélectionnées par les jurés ont été exposées dans les jardins de la mairie inauguration officielle et la remise des prix faite pour les journées du Patrimoine, les photos ont été décrochées le 11 novembre.

sabilité de leur représentant légal.

Le Parc Naturel a un projet d'atlas de Pour permettre la participation des photos a été faite dans la catégorie enfants de moins de 12 ans.



Prix du jury:

Catégorie Adulte **GUY AGNEL** Liliane MECHOULAN

Catégorie enfants : Ilario

> **Prix public:** Carole TROUMP

Atlas de la biodiversité communale de Viens

Le Parc naturel régional du Luberon est un syndicat mixte qui regroupe la Région, les départements de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence et 78 communes adhérentes. actuellement en procédure de révision de sa charte pour la période 2025-2040.

Le projet de nouvelle charte comprend des mesures favorisant la meilleure connaissance et prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines (mesure 20), via notamment la réalisation d'atlas de la biodiversité communaux (ABC).



sant leurs élus, leurs habitants et leurs écoles.

LANCEMENT DU PROJET LE 20 OCTOBRE 2023

Maison du Parc

Le Parc naturel régional du Luberon souhaite donc accompagner ses communes adhérentes dans la réalisation d'ABC.

Pour cette année 2023, cinq municipalités sont engagées à améliorer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de leur programme d'action, en mobili-

La commune de Viens fait partie de ces communes engagées.

Ce projet s'établit en partenariat avec des associations expertes dans l'étude de la biodiversité et la sensibilisation du public : la LPO Provence Alpes Côte d'Azur, le Groupe Chiroptères de Provence et le Réseau entomologique du Vaucluse.

CADRE DU PARTENARIAT

Le Parc du Luberon est animateur et porteur du projet et accompagne les communes adhérentes dans la mise en place d'un ABC.

La commune de Viens affiche sa volonté de s'inscrire dans la démarche d'un Atlas de Biodiversité Communale, proposé par le Parc naturel régional du Luberon sur 2 ans.

Cet ABC a pour objectifs d'acquérir de la connaissance pour assurer la préservation de la biodiversité, sensibiliser et mobiliser les citoyens et acteurs locaux et aider les municipalités à définir et mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de la biodiversité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération grand Site « massif des Ocres », la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon affiche sa volonté de soutenir financièrement la commune de Viens dans la démarche d'un Atlas de Biodiversité Communale, proposé par le Parc naturel régional du LUBERON.

Atlas de la biodiversité communale de Viens NOS MISSIONS

Le Parc naturel régional du Luberon aura pour missions :

De prendre en charge la coordination et l'animation de ce projet en assurant le lien avec la commune, les partenaires et les habitants (animation des comités de pilotages de chaque commune et de la dynamique du réseau des communes concernées, coordination des évènements liés à la démarche participative);

De concevoir, suivre et réaliser les documents de valorisations et autres supports/modes de restitution ;

De communiquer tout au long du projet ;

De réaliser des inventaires en régie (cartographie d'habitats naturels et forestiers, flore) et accompagner les programmes d'actions des communes ;

D'accompagner le public scolaire, les enseignants et les actions associées ;

Gérer les données et réaliser les cartographies ;

La commune de Viens aura pour missions :

De désigner le représentant au Parc Naturel délégué au Comité de pilotage de l'opération pour suivre l'ensemble de l'opération et contribuer aux actions et décisions ;

De préparer une réunion publique d'information

De définir un groupe local de pilotage avant le 31 décembre 2023 afin de mettre en œuvre les différentes étapes du projet et définir les objectifs participatifs ;

De réunir régulièrement le groupe de pilotage tout au long du projet jusqu'en décembre 2025 ;

De définir un programme d'actions communal pour la préservation et la valorisation de la biodiversité

La communauté de communes du Pays d'Apt Luberon

aura pour mission:

De prendre en charge financièrement l'autofinancement du projet dans le cadre de l'Opération Grand site du Massif des Ocres ;

De communiquer sur l'opération

Le programme se déroulera sur environ 2 ans. Son achèvement est prévu pour fin octobre 2025.



MODALITES FINANCIERES

Au titre de cette convention de partenariat le cout de réalisation de l'atlas :

4000 € TTC sur deux ans sera prise en charge dans le cadre de l'Opération Grand site du Massif des Ocres par la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon.

Réunion publique à Viens avec l'équipe du Parc

ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Soutien par le Parc de l'Association 3Apv récompensée par les trophées de la réserve de Biosphère.

Pour la réalisation d'un film-tuto sur la démarche d'aide à l'auto construction de panneaux photovoltaïques par les particuliers 3aPV a été créée en octobre 2021 par des enthousiastes des énergies renouvelables le long de la vallée de la Durance.

Elle intervient dans la partie ouest de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Association d'Aide à l'Autoconstruction Photovoltaïque (3aPV) a pour objectif d'aider toutes celles et ceux qui le souhaitent à réaliser eux-mêmes leur installation photovoltaïque dans le respect de la réglementation et des règles de sécurité, et pour un moindre coût. Les particuliers volontaires sont maître d'œuvre et maître d'ouvrage. Ils achètent le matériel nécessaire pour réaliser leur projet et bénéficient des tarifs négociés par 3aPV auprès des fournisseurs.

Les objectifs :

- Diffuser les savoir-faire de l'auto-construction, permettant à chacun d'installer des panneaux photovoltaïques sur son toit par des chantiers participatifs, après une formation à la technique et à la réglementation. • Étudier la faisabilité du projet et accompagner les chantiers d'auto-construction avec l'aide des spécialistes de l'association.
- Mettre toute information sur les installations photovoltaïques à la disposition de ses membres.
- Rapprocher l'usage de l'énergie photovoltaïque d'un public plus large de différentes façons.



Après 10 mois de fonctionnement, 3aPV compte une centaine d'adhérents. 5 installations ont déjà été réalisées pour un total de près de 50 kWc et plus d'une cinquantaine de projets sont en cours (retardés par les difficultés actuelles d'approvisionnement).

Pour contacter l'association:

jmservant@free.fr



La commune de Viens a été invitée pour témoigner, avec le Parc Naturel de son engagement depuis plusieurs années pour économiser l'eau, aux Assises Départementales de l'eau

L'eau c'est la vie !!!

« notre commune de Viens est une commune de 654 habitants sur un territoire où l'eau est une ressource limitée. Nous faisons partie du Bassin du Calavon qui est une rivière déficitaire.

Un PGRE Programme de Gestion de la Ressource en Eau du Calavon Coulon 2015-2021 : fixe des objectifs de réduction et rationalisation de l'eau à -20% (tout acteur confondu).

Consciente de ces enjeux, la commune s'est engagée tique. depuis plusieurs années à être exemplaire en termes de sobriété en eau dans l'usage de nos bâtiments et espaces verts.

Le Parc du Luberon, nous accompagne dans cette démarche, tout d'abord comme commune pilote en 2017 pour réaliser un audit de consommation puis se concrétisant pas l'adhésion au service d'accompagnement du Parc : le Service Economie Durable En Luberon (pour lequel nous étions adhérents depuis

2020).

service eau.

Nous avons donc eu un diagnostic précis de nos consommations avec une analyse précise des factures ded'usages (fréquentation, type d'usage)

Nous aurons prochainement des choix à faire en terme d'aménagement et une priorisation des actions en fonction du budget (environ 1000€ d'investissement, sachant que l'Agence de l'eau nous aide un peu sur du petit matériel dans le cadre du projet « économisons l'eau) et des autres priorités de la commune.

Sur la commune, les enjeux principaux s'orientent vers l'école et le centre de loisir, nous avons très peu d'espaces verts arrosés...

Rien que sur ce bâtiment le potentiel d'économie estimé est de 33%! Aujourd'hui les actions sont simples, pragmatiques et portent d'abord sur une amélioration du suivi pour mieux connaître la répartition entre les différents usages par l'installation des sous compteurs, et sur le remplacement voir la suppression de l'ancienne robinetterie par du matériel plus hydroéconomes mais aussi par l'établissement d'un programme d'entretien des équipements.

Au-delà de cela, nous sommes également engagés dans la sensibilisation et la mobilisation des citovens.

A Viens, des actions de mobilisation participative des citoyens sur la thématique de l'eau ce sont déroulées entre 2018-2019, dans le cadre de l'opération

« économisons l'eau »

avec un petit groupe d'habitants pour faire émerger des idées d'actions sur une meilleure utilisation de l'eau domes-

En 2020, Dans la continuité de ce projet est née la conférence débat animé par Sophie Lewandoski (IRD) Philippe

Hert (Université Marseille): Socioanthropologue sur les savoirs et les échanges de savoir sous l'égide du parc naturel, avec le concours de l'agence de l'eau le groupe de travail réuni à cette

sur notre patrimoine quelques années sur l'énergie et sur l'eau depuis de l'eau fait ressortir une question importante pour notre village:

Ce service est proposé à toutes les communes du Parc Une des deux sources du village ne coule plus depuis et aujourd'hui dénombre 21 communes adhérentes au quelques années et elle constituait une identité sociale forte du village ELLE ALIMENTAIT AUTREFOIS LE LA-VOIR, la seconde coule encore! « l'une coule l'autre pas » Pourquoi ?

Notre territoire est riche en histoire et patrimoine de puis 2012, puis des usages, avec un diagnostic précis l'eau mais la culture de l'eau se perd et il nous semble de tous les points de prélèvements et nos habitudes important de recréer ce lien auprès des habitants pour qu'ils aient ensuite envie de passer à l'action. »

> Viviane DARGERY Adjointe déléguée PARC NATUREL, Référente Réserve de Biosphère , SEDEL eau

ENVIRONNEMENT



Compostage obligatoire en 2024 :

Imaginez un monde où chaque épluchure de pomme de terre, chaque feuille morte de votre jardin, et même les restes de votre repas de dimanche contribuent à un avenir plus vert.

C'est exactement ce que la France envisage de réaliser à partir de 2024.

En rendant le tri des biodéchets obligatoire, le pays s'apprête à prendre un virage écologique majeur.

À partir du 1^{er} janvier 2024, une nouvelle réglementation entrera en vigueur en France, rendant **obligatoire le tri des biodéchets pour tous**, professionnels comme particuliers. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la loi antigaspillage de 2020 et est conforme au droit européen

Pourquoi le compostage est une bonne idée ?

Le tri sélectif des déchets organiques présente plusieurs avantages écologiques notables. En plus de contribuer à la **réduction des émissions de carbone** associées à la gestion des déchets, cette pratique permet également de **valoriser ces biodéchets en les transformant en biogaz ou en engrais naturel**, participant ainsi à la transition vers une économie circulaire et durable. De ce fait, il est important de rappeler que ce que nous considérons généralement comme des "déchets" peut en réalité être une ressource précieuse qui mérite d'être récupérée et réutilisée de manière intelligente comme la décomposition des matières organiques.

le niveau d'humidité doit être maintenu à un niveau optimal pour faciliter l'activité des micro-organismes responsables de la décomposition.

L'obligation de compostage à partir de 2024 est donc bien plus qu'une simple mesure réglementaire ; elle marque un tournant dans notre rapport à l'environnement et à la consommation. Facile à mettre en œuvre et soutenue par des initiatives publiques, cette démarche a le potentiel de transformer chaque foyer en un petit bastion de durabilité.

Alors, préparez-vous à changer vos habitudes et à jouer un rôle actif dans la révolution écologique de la France.

Le futur commence maintenant, et il commence chez vous.

Comment

La collecte séparée peut prendre la forme d'une collecte en point d'apport volontaire (les habitants y amènent leurs biodéchets, souvent contenus dans un emballage en papier)).

La collectivité collecte les biodéchets contenus dans les points d'apport volontaire ou dans les bacs de collecte séparée, ils sont amenés dans une installation de compostage ou une installation de méthanisation.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

La loi AGEC de 2020 pose à compter du 1^{er} janvier 2024 de traiter séparément les biodéchets lpour la population (particuliers et professionnels), tels que les déchets fermentescibles issus des jardins et de la cuisine. Il convient donc de ne plus les mêler aux ordures ménagères.

Cette initiative offre de nombreux avantages, tant sur le plan écologique qu'économique.

En effet, les déchets déposés dans les bacs d'ordures ménagères saturent ces derniers et restreignent l'accès pour tous les usagers.

Ces déchets sont traités par incinération, procédé à la fois coûteux (pour le contribuable !) et nuisible pour l'environnement.

<u>Selon l'article L. 541-1-1</u> du code de l'environnement, les biodéchets sont définis comme des "déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

Les biodéchets, ces déchets organiques que nous produisons quotidiennement, sont souvent négligés et sous-estimés dans nos poubelles. Pourtant, il est important de savoir qu'ils recèlent un potentiel énorme, méritant d'être exploité.

Pour réussir votre compost, il y a plusieurs éléments clés à prendre en compte.

Matériaux verts: les épluchures de légumes, les restes de fruits, le marc de café et bien d'autres déchets organiques peuvent être transformés en matériaux écologiques et durables. La réutilisation de ces déchets permet de réduire notre empreinte carbone et de contribuer à la préservation de l'environnement.

Matériaux bruns : <u>f</u>euilles mortes, carton, papier, etc. Ces matériaux, qui arborent des teintes chaudes et terreuses, offrent une texture organique et naturelle. Les feuilles mortes, délicatement colorées par l'automne, se mêlent aux cartons rigides et au papier usagé pour former un mélange éclectique de ressources récupérées et recyclables.

Air et eau : un bon compost a besoin d'être aéré et légèrement humide. Cela signifie qu'il est important de veiller à ce que l'air puisse circuler librement à travers le tas de compost, favorisant ainsi la décomposition des matières organiques. De plus, le niveau d'humidité doit être maintenu à un niveau optimal pour faciliter l'activité des microorganismes responsables de la décomposition. Les lieux d'implantation sont à l'étude avec le groupe de travail « Vie du Village » et le service concerné du SIRTOM.

HOMMAGE A MARC DUMAS

ostre ami Dum's a rendu soun darnier badai dilun passa dins l'après-miejourn. Uno pagino de l'istori d'Ate que se vire.

Marc s'interressave a tout qué tout l'interressave. Avié fe dins l'ome e dins l'umanita.

Eis esta président dei librarié de la Vau Cluso, puei de Franço, avié reussi, ambé un grand travail,n à faire de sa librarié d'Ate la proumièro de la Vau-Cluso et uno dei mai impourtanto de Franço.

Eis esta adjoint à la vilo d'Ate, ere l'artisan de la repriso de la Pastouralo en 1978, e encare avié lou temps d'escrire de la pouesio, qu'ero uno passioun

per eu. Ere membre d'Archipal et ere pereu un Felibre passiouna qu'avié reçaupu la cigalo d'argent : ere Mestre d'obro dins lou felibrige.

Ere pereu passiouna per soun jardin dou Paraire que vous li dounave de lieume par manja tout l'estieu!

A cousta d'acop, ero un ome vertadié, per eu lou mot 'amista" ere pas viuje de sense ere toujourn aqui se quauqun avié besoun d'eu. Ere un 'fraire d'ome" un ome fraire.

Avec Rene Metayer

Notre Ami DUM'S a rendu son dernier soupir lundi passé, dans l'après-midi. C'est une page de l'histoire d'Apt qui se tourne.

Marc s'intéressait à tout, parce que tout l'intéressait. Il croyait en l'Homme et en l'Humanité Il a été Président des libraires du Vaucluse, puis de France. Il avait réussi, grâce à un grand travail à faire de sa librairie la première du Vaucluse et une des plus importantes de France.

Il a été adjoint à la ville d'Apt et a été aussi l'artisan de la reprise de la Pastorale Audibert en 1978 et il avait encore le temps d'écrire de la poésie qui

était pour lui une passion. Membre d'Archipal et aussi Félibre passionné, il avait reçu la cigale d'argent de Maître d'œuvre du Félibrige. Il était aussi passionné par son jardin du Paraire qui lui donnait des légumes pour manger tout l'été.

À côté de cela c'était un homme véritable, et pour lui le mot amitié n'était pas vide de sens, il était toujours là si quelqu'un avait besoin de lui : C'était une 'frère d'Homme", un Homme frère.



Pouden, ami, te douna les vers de Pau Arene :

Se,eilamoundau deven coumo se dis Retrouva lei journ de jouvenço Diren ei sant que nostro Prouvenço Fugué nostro avant Paradis.

Aresten li plours e li regret, e feliciten se de l'ague couneissu et d'ague crousa soun camin.

Nous pouvons, ami te donner les vers de Paul Arene.

Là Haut, si nous devons, comme il se dit Retrouver les jours de jeunesse Nous dirons aux saints que notre Provence Fut notre avant Paradis.

Arrêtons les pleurs et les regrets et félicitons- nous de l'avoir connu et d'avoir croisé son chemin.

DUM'S: Surnom affectueux de Marc.

Merci à Robert EYMONY pour son article hommage à Marc Dumas

ETAT CIVIL

ils nous ont quittés

M. Olivier PAUCHARD décédé le 12 mai 2023 Mme Caroline BREMOND-DICK décédée le 05 août 2023 M. Dominique THIOLLIER décédé le 26 novembre 2023 Mme Sylvie ROTTENSTEIN épouse AUBERT décédée le 30 novembre 2023.



Une pensée émue pour notre amie élue, Caroline, volontaire et pleine de joie engagée depuis 2008 au service de ses concitoyens.

Ils se sont unis

Didier MANDIN avec Claire BARBOT le 30/05/2023 Florent BUSCAYLET avec Sandra POEZEVARA le 03/06/2023 Franck BOIRIN avec Nathalie MONCEL le 07/10/2023.



Ils sont nés

Josef SCHLOTTKE né le 28 janvier 2023 Kaïs MARTINEZ né le 24 octobre 2023 Nino DUHOUX né le 03 novembre 2023



NOTRE POILU A 100 ANS

A cette occasion nous avons souhaité rénover et embellir cette statue et ce lieu de recueillement et d'hommage pour nos jeunes soldats de Viens morts pour la France. Ces travaux ont été réalisés avec l'aide bénévole et généreuse de Laetitia Vishaupt que nous remercions.



Poilu au repos statue d'Étienne Camus

Né en 1867 et mort en 1955, il est est un **sculpteur français** connu pour avoir conçu le modèle de la statue, le Poilu au repos, présent sur plusieurs centaines de monuments aux morts en France. La statue orne environ 700 monuments aux morts.

Également appelé *Poilu Sentinelle* et parfois *Sentinelle au repos*, est son

œuvre la plus connue. Elle représente un poilu, un soldat français de la Première Guerre mondiale

Historique

Après la Première Guerre mondiale, les pertes massives déterminent les communes françaises à rendre hommage à leurs morts. (à Viens statue érigée en 1923.

Aidées par des subventions de l'État, la quasi-totalité des communes optent pour la construction d'un monument aux morts et on estime qu'environ 36 000 monuments sont ainsi édifiés sur le territoire français entre 1920 et 1925. Malgré les aides, les conditions financières de nombreuses communes (souvent rurales et en pleine reconstruction d'après-guerre) conduisent les fonderies à éditer des catalogues proposant des éléments de série.

La sculpture d'Étienne Camus est l'une des œuvres ayant eu le plus de succès : elle est présente dans plusieurs centaines de communes.

Trois fonderies en assurent l'édition : la fonderie Hector Jacomet à Villedieu dans le Vaucluse, la fonderie de Tusey à Vaucouleurs dans la Meuse et les établissements Edmond Guichard à Castelnaudary dans l'Aude.

Chaque année nous déposons une gerbe à la stèle Roger Bernard, puis nous rejoignons nos collègues élus de Simiane pour rendre hommage à Gilbert Bonnefoy.



Nous terminons par un hommage aux trente deux enfants de Viens morts pour la France lors de la première guerre mondiale. Une pensée est plantée au monument aux morts pour chacun d'eux.





Petit rappel de l'histoire de la résistance sur la commune, assassinat de Roger Bernard le 22 juin 1944 route de Cereste.

Fin avril 1944 le BCRA (bureau central de renseignement allié) envoie depuis Alger deux officiers en mission en Provence : Marcel Chaumien et son radio Jean Soupiron.

Les deux hommes sont chargés de relever et d'envoyer par radio la météo deux fois par jour en vue du débarquement de Provence. Ils habiteront la campagne de Flaqueirol sur la commune de Viens. Les viensois étaient acquis à leur cause.

Ils quitteront Viens après l'assassinat de Roger Bernard (agent de liaison de René Char, le 22 juin 1944. Ils resteront à Buoux et participeront aux combats de la libération d'Apt.





Le CCAS Centre Communal Action Sociale

Notre mission est de tenir à jour le registre des personnes vulnérables et de les appeler en cas de canicule ou période d'intempéries. Nous sommes un groupe dynamique et attentif composé d'élus mais aussi de professionnels de sante extérieurs : Magali BONNEFOY Infirmière, Séverine GUYON Kinésithérapeute, Maggy ARNAL et Annie RAVAUTE pour l'ADMR.

Ce registre est tenu à jour en mairie pour aider les personnes âgées souvent vulnérables isolées ou non pour mieux les connaître et pouvoir les aider si elles le souhaitent.

Vous pouvez à tout moment signaler vos difficultés en mairie. 04 90 75 20 02 n'hésitez pas à vous faire inscrire sur le registre pour que nous puissions vous aider en cas de besoin.

Nous avons une attention toute particulière pour le déneigement en priorité des personnes recevant des soins à domicile, nous travaillons en lien étroit avec le personnel de sante de proximité du village qui fait partie du CCAS.

Pour les fêtes de fin d'année, nous avons renoué avec bonheur depuis l'An passé avec la tradition du gouter de noël mis en place depuis 2011.



Le 19 décembre, Un bon moment de joie partagé avec les enfants de l'école et du centre Accueil de Loisirs sans Hébergement, ALSH

Nous avons à cet occasion remis à nos ainés les traditionnels bons d'achats de Noël offerts par le CCAS de la Mairie.

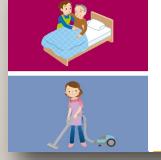
ADMR Aide à domicile en milieu rural

Rue du Faubourg à Viens

04 90 75 18 27 viens@fede84.admr.org

permanence

9h30-11h30







Le réseau ADMR est un réseau associatif de services à la personne. Fondé en 1945, il intervient en France de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

L'antenne de Viens, présidée par Maggy ARNAL, est présente dans notre village pour vous vous assurer les services de confort à domicile de ce réseau associatif national.

Vie du

Les infos pratiques





ADRESSAGE

20 lieux-dits répertoriés 61 voies répertoriées

559 numéros répertoriés

Nous arrivons au terme de notre objectif d'adressage de notre commune.

Nous avons pu rentrer sur la base d'adressage et rectifier toutes les erreurs ou omission que vous nous avez signalées.

Sur les 559 numéros répertoriés, il nous reste quelques plaques non récupérées, elles sont en mairie à votre disposition ; si c'est votre cas, n'hésitez pas à nous appeler.

Les plaques manquantes ont été commandées (deux numéros de maison et trois plaques de rues) et nous les attentons avec impatience afin de pouvoir les remettre à leur propriétaires ou les mettre en place pour nommer les voies.



Nous votons le 9 juin 2024 pour les **élections** européennes

HORAIRES d'OUVERTURE de la MAIRIE

Du SECRETARIAT de MAIRIE

LUNDIde 9h à 12hMARDIde 9h à 12hJEUDIde 9h à 12hVENDREDIde 9h à 12h



HORAIRES d'OUVERTURE de la BIBLIOTHEQUE



MERCREDI de 10h30 à 12h00 JEUDI de 16h00 à 18h00





Plus de peur que de mal!

Un accident d'hélicoptère militaire allemand a eu lieu mercredi 8 novembre 2023 sur la commune de Viens, à proximité du croisement de la RD 33 et de la RD 155,

Les faits se sont déroulés lors d'un exercice d'entrainement du 2e régiment d'hélicoptère de combat du Luc.

Les **deux pilotes**, seuls personnels à bord, sont sortis **indemnes**. Mais lors de sa chute, l'appareil a percuté une ligne haute tension, ce qui a sectionné des câbles électriques. 25 foyers ont été privés d'électricité.

La commune a déclenché son Plan Communal de Sauvegarde en collaboration avec les dix effectifs de la **gendarmerie** nationale de Vaucluse, dix-sept **sapeurs-pompiers** et cinq engins du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Vaucluse ainsi qu'une dizaine de **militaires** français et allemands ont été mobilisés.



Après la mise en sécurité de la ligne très haute tension par les équipes d'ENEDIS et RTE.

Les 25 foyers concernés ont été contactés par la mairie afin de pouvoir organiser si besoin l'aide aux personnes concernées par les coupures d'électricité. Pour faciliter et accélérer la remise sous tension du réseau, il a fallu dévier la route départementale RD33 Sud

Conscients des désagréments occasionnés aux foyers riverains du lieu de l'accident, et soucieux de remercier la commune pour son excellent soutien lors des opérations de récupération de l'hélicoptère accidenté un représentant de l'école Franco allemande TIGRE et le Chef de Corps des éléments de l'EFA TIGRE sont venus nous rendre visite et nous avons pu organiser une rencontre avec les riverains.



Un bon moment d'échange au cours duquel nous avons reçu une belle gravure du fameux hélico!

LE DROIT D'EXPRESSION

DES ÉLUS DE L'OPPOSITION DANS LE JOURNAL MUNICIPAL

En matière de publication municipale,

il existe une disposition spécifique, prévue par l'article 9 de la loi du 27 février 2002, codifiée à l'article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), **qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants**, lorsque la commune diffuse un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, quelle que soit sa forme, un espace doit être réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.



Bien que la loi ne l'oblige pas aux communes de moins de 1 000 habitants, nous avons souhaité, dans un esprit d'ouverture, ouvrir le bulletin municipal aux élus de l'opposition Viens Village Vivant, tout comme nous leur avons ouvert les commissions d'aménagement du stade et des jardins St Hilaire.

Pour cela, deux pages leur ont été consacrées dans le précèdent journal, pour publication des articles relatant leurs actions dans le cadre de leurs délégations, ou toutes informations concernant des projets, manifestations intéressant la vie locale ou bien pouvoir émettre des opinions concernant les actions menées.

En aucun cas cet espace de communication et d'information ne doit être utilisé dans le but de constituer une campagne publicitaire pour le journal de l'opposition.

Aussi, devant la demande des élus n'appartenant pas à la majorité municipale, d'insérer, dans le bulletin municipal N°4, un article de propagande concernant le journal de l'opposition, Monsieur le Maire a décidé, en sa qualité de Directeur de la Publication, et en accord avec sa majorité, de ne pas ouvrir le journal n°4 de la commune aux élus de l'opposition.

marché de NOEL³⁵



Nous remercions toutes les associations de Viens pour leur implication dans la vie de notre commune, les bénévoles contribuent à rendre notre village vivant, chaleureux et convivial.



Villes et villages fleuris du département



Le 6 juin dernier, le Jury départemental des villes et villages fleuris a visité notre commune.

Après délibération du Jury départemental, la commune de Viens a obtenu le prix « coup cœur du Jury 2023 »

L'entretien des espaces publics, la préservation du caractère rural du village, les efforts réalisés par les habitants pour contribuer à ce cadre de vie exceptionnel ont motivé le choix du Jury.

Merci à toutes et tous!